

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 606

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 606 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 21 décembre 2020, intitulé : "**Règlement numéro 606 décrétant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 5 325 000 \$**", a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite d'un processus de demande de référendum à distance tenu du 7 au 22 janvier 2021 inclusivement, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 16 mars 2021.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 24 mars 2021



Me Isabelle Leroux, ll.m.
greffière adjointe